

AIDE ALIMENTAIRE *(Aide sociale facultative)*

POUR QUI ?

Personne ou famille en situation financière difficile, résidant aux Ponts-de-Cé depuis au moins 3 mois.

QUOI ?

Aide alimentaire sous forme de colis selon la composition de la famille et sous condition de ressources.

COMMENT ?

- Sur dossier établi par le CCAS et après entretien avec le travailleur social du CCAS
- Décision prise par une commission.

MICRO-CRÉDIT

POUR QUI ?

Toute personne ne pouvant prétendre au crédit bancaire classique.

QUOI ?

Financer des projets de vie ou faire face à des urgences en lien avec :

- l'emploi, la formation
- la mobilité
- le logement
- la santé.

COMMENT ?

Evaluation de la demande et accompagnement, montage du dossier par un travailleur social du CCAS.

AIDES SOCIALES LÉGALES

POUR QUI ?

Personnes âgées, personnes en situation de handicap, personnes sollicitant le RSA.

QUOI ?

- Aide aux frais d'hébergement
- Aide aux frais de maintien à domicile
- Revenu de Solidarité Active.

COMMENT ?

Constitution d'un dossier après du CCAS sur rendez-vous.

AIDES SOCIALES FACULTATIVES

POUR QUI ?

Personne ou famille en situation financière difficile, résidant aux Ponts-de-Cé depuis au moins 3 mois.

QUOI ?

Aide alimentaire, aide à la scolarité primaire, aide à la vie quotidienne, aide aux projets, aide au sport, à la culture et à la vie sociale.

COMMENT ?

Sur dossier établi par un travailleur social ou par le CCAS. Décision d'une commission suivant la situation et sous condition de ressources.

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL



Centre Communal d'Action Sociale
des Ponts-de-Cé

Le Trait d'Union
Centre communal d'action sociale
Espace social et jeunesse
45 rue Abel Boutin-Desvignes
TÉL. 02 41 79 75 72
Courriel : ccas@ville-lespontsdece.fr